

---

Réunion de 2008  
Genève, 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2008  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
Adoption de l'ordre du jour

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Présenté par le Président

1. Ouverture de la Réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme de travail.
4. Adoption du règlement intérieur.
5. Débat général.
6. Examen des mesures nationales, régionales et internationales visant à améliorer la sécurité et la sûreté biologiques, y compris la sécurité du travail en laboratoire et la sûreté des agents pathogènes et des toxines.
7. Surveillance, éducation, sensibilisation, ainsi qu'adoption ou élaboration de codes de conduite, le but étant d'empêcher les utilisations abusives des progrès de la recherche dans les sciences et les techniques biologiques, qui sont susceptibles d'être exploités à des fins interdites par la Convention.
8. Rapports du Président et des États parties sur les activités de promotion de l'universalisation.
9. Rapport de l'Unité d'appui à l'application (y compris le rapport sur la participation à la mise en œuvre des mesures de confiance).
10. Modalités d'organisation de la Réunion d'experts et de la Réunion des États parties de 2009.
11. Adoption du rapport de la Réunion.
12. Clôture de la Réunion.

-----